

## Contact presse

### Acta

Marie Sela-Paternelle

tél. 01 81 72 17 03 – 06 25 78 28 39

Mail : [communication@acta.asso.fr](mailto:communication@acta.asso.fr)

Le 27 juin 2022

## Assemblée générale de l'Acta du 23 juin : « L'agrivoltaïsme : utopie ou opportunité pour l'agriculture ? »

Ce jeudi 23 juin 2022, l'Acta a tenu son Assemblée générale partagée dans sa partie ouverte avec près de soixante-dix participants réunissant les représentants professionnels agricoles, l'administration, journalistes et acteurs de la R&D agricole sur le thème « L'agrivoltaïsme : utopie ou opportunité pour l'agriculture ? ». Ce sujet est au cœur des réflexions sur l'adaptation au changement climatique en proposant une recomposition des activités agricoles et de la production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque. À l'issue de la conférence débat les instituts techniques ont signé le consortium d'accord inter ITA sur le carbone « CITAC » afin de renforcer leurs synergies, progresser et rendre interopérables des outils de suivi pour le conseil agricole visant à optimiser les méthodes de calcul sur le bilan carbone.

Alors que la France s'était engagée à atteindre 40 % d'énergie renouvelable dans la production d'électricité d'ici à 2030 (inclus dans l'objectif 7 du développement durable [ODD7](#)), le développement du photovoltaïsme représente une réelle opportunité pour contribuer à la dynamique de production d'« énergie propre et d'un coût abordable ». Comme l'indique le rapport de l'Ademe publié en avril 2022, la part du secteur agricole dans la production d'énergie renouvelable en France est déjà de 20 %, toute forme confondue. Les projets photovoltaïques sur les terrains agricoles sont en plein essor mais il est important de prendre en compte leurs impacts sur les activités agricoles pour les ancrer dans une dynamique territoriale vertueuse.

L'Acta, le réseau des instituts techniques agricoles a ainsi souhaité faire le point plus particulièrement sur le sujet de l'agrivoltaïsme. Séduisantes dans le contexte actuel de transition agroécologique et de diversification énergétique, les techniques associées à l'agrivoltaïsme sont encore expérimentales et sont déployées chez les agriculteurs sous forme de contrat et/ou en partenariat de recherche. « *Les premiers déploiements soulèvent en effet de nombreuses questions techniques, foncières, économiques et d'ordre sociétal* » indique Anne-Claire Vial, présidente de l'Acta.

Les enjeux carbone sont omniprésents dans les réflexions et les travaux qui mobilisent les instituts techniques agricoles pour adapter les modèles de production de leurs filières et certains instituts techniques agricoles sont en particulier impliqués dans la mise au point de techniques adaptées à l'agrivoltaïsme comme en témoignent l'intervention de Joël Merceron, directeur général de l'Idèle Institut de l'Élevage qui a présenté le guide pratique [« agrivoltaïsme et l'élevage des ruminants », pourquoi, pour qui ?](#) paru en 2021, ou encore l'interview d'Anthony Fremiot (Terre de Pivoine), horticulteur dans le Var qui a mis en place un système d'ombrières mobiles développé en partenariat avec la société Ombréa et étudié avec l'ASTREDHOR, l'Institut des professionnels du végétal.

Christian Dupraz, directeur de recherche à l'INRAE et spécialiste de l'agroforesterie et de l'agrivoltaïsme, a exprimé combien il est important d'avoir conscience des limites du couplage entre agriculture et production d'énergie photovoltaïque et de définir ce que l'on entend par agrivoltaïsme. Ce concept consiste à optimiser la production agricole en l'associant à la production d'électricité d'origine photovoltaïque. Il repose ainsi sur la notion de synergie entre production agricole et production d'énergie sur une même surface agricole. L'installation photovoltaïque doit apporter un service en réponse à une problématique agricole et doit être réversible.

*« Pour éviter l'effet d'aubaine, il est nécessaire d'avoir une approche territoriale et d'intérêt général, pour associer les acteurs locaux et faire émerger des modèles économiques viables et équitables de manière à pouvoir en faire bénéficier collectivement les agriculteurs ou au moins le rendre accessible à tous les agriculteurs qui le souhaitent, et ce, quelle que soit leur situation géographique »* indique Martin Lechenet (coopérative Alliance BFC), qui accompagne des projets et des agriculteurs en grandes cultures.

*« La pérennité des exploitations agricoles et le maintien de la vocation agricole des terres utilisées en agrivoltaïsme doivent être assurés. Il en va aussi de l'attractivité des métiers agricoles »* précise Mikael Naithlo (Chambre Agriculture France).

Un observatoire national des pratiques de la filière photovoltaïque en agriculture serait utile pour poursuivre le travail réalisé par l'Ademe et mieux prendre en compte l'intérêt des agriculteurs.

## **Signature du consortium d'accord inter ITA sur le carbone « CITAC »**

À l'issue de la conférence et pour compléter la réflexion sur la problématique de l'optimisation des bilans carbone, les instituts techniques ont signé le *consortium* d'accord inter ITA sur le carbone « CITAC » visant à renforcer leurs synergies, progresser et rendre interopérables des outils de suivi pour le conseil agricole visant à optimiser les méthodes de calcul sur le bilan « carbone » et aboutir si possible à une labellisation.

*« Avec six méthodes validées, et au moins trois autres dans les tuyaux (porcs, volailles, viticulture), le label bas carbone pour le secteur agricole commence à réunir beaucoup d'acteurs. De nombreux instituts techniques ont en effet développé leur méthode, attachée très souvent à leur propre outil de diagnostic, sur leur périmètre. Les démarches carbone sont foisonnantes. Ces méthodes complémentaires sont souvent cloisonnées, ce qui complique l'organisation du conseil. »* explique Baptiste Soenen, chef du service agronomie-économie-environnement chez Arvalis - Institut du végétal ([voir le power point Enjeux Carbone : progresser avec des outils de suivis pour le conseil agricole réalisé lors d'un point d'étape en mars 2022](#)).

L'objet de ce *consortium* est la mise en commun des compétences des ITA et une partie de leurs moyens sur la thématique carbone en vue de :

- Partager des références, modèles et méthodologie
- Élaborer des nouvelles références, des modèles et méthodologies,
- Définir des stratégies communes de valorisation des ces données auprès de partenaires et clients potentiels.



*De g.à d. : Gilles Robillard, président de Terres Inovia, Anne-Claire Vial, présidente de l'Acta et d'Arvalis-institut du végétal, Martial Marguet, président de l'Idel Institut de l'Élevage, Paul Auffray, président de l'IFIP-Institut du porc et Jean-Michel Schaeffer, président de l'ITAVI signent le consortium d'accord inter-ITA sur le carbone « CITAC », le 23 juin 2022.*

©Acta

Retrouvez [la présentation de C. Dupraz, les interviews des intervenants de l'AG en ligne](#) et le compte rendu d'activité 2021 de l'Acta - les instituts techniques agricoles [en ligne](#)



### Pour en savoir plus

<https://presse.ademe.fr/2022/04/photovoltaïque-et-terrains-agricoles-un-enjeu-au-coeur-des-objectifs-energetiques.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>

<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd7-garantir-l-acces-de-tous-a-des-services-energetiques-fiables-durables-et>

### À propos de l'Acta

Animateur d'un réseau, l'Acta assemble, coordonne et représente les instituts techniques agricoles (ITA) pour valoriser leur savoir-faire unique en France et à l'international. Sa raison d'être est de connecter les hommes et les savoirs pour accélérer l'émergence de l'innovation et améliorer la compétitivité des filières agricoles, forestière et agro-industrielles.

Suivez l'Acta sur : [www.acta.asso.fr](http://www.acta.asso.fr) [@Acta\\_asso](https://twitter.com/Acta_asso), [www.acta.asso.fr/linkedin](http://www.acta.asso.fr/linkedin), [Chaîne Acta Youtube](#)